

2023-0249
2023-10-18

{Booklet Label}

GROUPE	7	INSECTICIDE
--------	---	-------------

DISTANCE®

Régulateur de croissance des insectes pour
supprimer les insectes indiqués sur les légumes de serre et les plantes d'ornement
produites en serre

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Pyriproxyfène103 g/L

No D'HOMOLOGATION : 28414
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
519-767-9262
www.valent.ca

DISTANCE® est une marque de commerce déposée de Valent U.S.A. LLC.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Pour supprimer les insectes indiqués sur les plantes d'ornement produites en serre et les légumes de serre (tomates, poivrons, concombres, et aubergines).

DISTANCE affecte les insectes ravageurs à tous les stades de vie, notamment les oeufs, les nymphes/larves, les pupes et les adultes. DISTANCE ne supprime pas les insectes adultes, mais fait diminuer sensiblement la production d'oeufs viables en raison de sa forte activité transovarienne. Chez les aleurodes, l'activité transovarienne commence dans la journée suivant le contact ou l'ingestion des résidus de DISTANCE par les insectes adultes. DISTANCE est aussi caractérisé par son activité ovicide, laquelle inhibe la métamorphose des nymphes, des larves et des pupes en adultes. Puisque DISTANCE est un régulateur de croissance des insectes (RCI), son activité dépend du stade de développement de l'insecte. Ainsi, son activité peut être manifestement plus lente que celle des insecticides de contact typiques, en particulier lorsqu'il y a un nombre élevé de stades larvaires avancés au moment de l'application.

DISTANCE est aussi caractérisé par un effet de pénétration puissant sur une variété de plantes d'ornement, notamment les poinsettias, les hibiscus, les gerberas de Jameson et les chrysanthèmes. Les résidus de DISTANCE appliqués sur la surface supérieure de la feuille pénètrent rapidement la cuticule de la feuille; ils peuvent ensuite être ingérés par les insectes immatures et adultes se nourrissant sur la surface inférieure de la feuille (p.ex. les aleurodes). Ainsi, même si la bouillie de pulvérisation ne couvre pas toute la surface inférieure de la feuille, DISTANCE peut quand même assurer une suppression très efficace.

TOLÉRANCE DES PLANTES :

IMPORTANT : Le grand nombre existant de variétés de cultivars et de plantes d'ornement ainsi que l'introduction continuelle de nouvelles variétés rendent impossibles les essais au champ avec DISTANCE dans toutes les régions où ce dernier est vendu, ou bien dans toutes les combinaisons créées par les différences suivantes. Elles comprennent notamment le type de sol ou milieu, le pH, l'humidité ou la fertilité, les conditions environnementales comme la température, l'éclairage ou les degrés-jours de croissance, ainsi que les pratiques horticoles et le mode d'emploi, et l'application du produit.

Pour assurer la compatibilité de DISTANCE avec la variété ou le cultivar dans vos conditions particulières, faire un essai du produit sur une échelle restreinte. Avant de procéder à des traitements de grande envergure, surveiller les plantes pendant deux semaines pour des signes de phytotoxicité. On a constaté des effets de phytotoxicité sur les plantes suivantes : Sauge (*Salvia* spp.), graptopetalum (*Graptopetalum paraguayense*), fougère de Boston (*Nephrolepis exaltata*), schefflera (*Schefflera* spp.), gardenia (*Gardenia* spp.) et heuchère (*Heuchera sanguinea*). Il est donc recommandé de ne pas utiliser DISTANCE sur ces plantes. Ne pas traiter les poinsettias après la formation des bractées.

MODE D'EMPLOI :

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Ne préparer que la quantité de bouillie de pulvérisation nécessaire pour effectuer le traitement immédiat. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser le produit. Agiter à fond avant et durant l'application. Tous les jours après l'utilisation, rincer à fond le réservoir de pulvérisation avec beaucoup d'eau propre; éliminer les rinçures de pesticide en les appliquant sur un endroit déjà traité. Ajouter ½ à 2/3 de la quantité d'eau nécessaire au réservoir de pulvérisation ou de mélange. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité nécessaire de DISTANCE. Continuer l'agitation en ajoutant le reste de l'eau. Commencer à appliquer la bouillie après que DISTANCE a été ajouté et entièrement dispersé dans l'eau de mélange. Continuer l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été utilisé.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour la suppression d'organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un supplément des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. au 519-767-9262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Tableau 1. Mode d'emploi pour les légumes de serre (tomates, poivrons et concombres) et les plantes d'ornement produits en serre :

RAVAGEURS	DOSE	REMARQUES
Aleurode <i>Bemisia argentifolii</i> Aleurode du tabac	45 mL de produit par 100 L	Appliquer comme pulvérisation foliaire. Appliquer la

Aleurode des serres		<p>bouillie de pulvérisation uniformément sur toutes les surfaces de la plante, et ce, jusqu'au ruissellement.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 3 jours avant la récolte des tomates, des poivrons et des concombres.</p> <p>Effectuer le premier traitement lorsque les insectes adultes apparaissent. Au besoin, effectuer un deuxième traitement entre 14 et 28 jours suivant le premier traitement. Utiliser un intervalle plus long lorsqu'il n'y a pas de débourrement rapide des nouvelles pousses. Utiliser un intervalle plus court lorsqu'il y a un débourrement des nouvelles pousses. Effectuer au plus deux traitements par cycle de culture. Si le cycle de culture est de moins de 6 mois, ne pas effectuer plus de deux traitements tous les 6 mois. S'il faut effectuer une suppression rapide des insectes adultes, utiliser un aduicticide homologué.</p>
<p>NE PAS appliquer les eaux de procédé des cultures en serre contenant ce produit sur des cultures de plein champ (destinées à la consommation humaine ou animale).</p>		

REMARQUE : Puisque le nombre de variétés de plantes d'ornement est élevé, qu'il change continuellement et que les plantes peuvent réagir différemment à DISTANCE et aux mélanges en cuve avec DISTANCE, faire un essai du produit sur une échelle restreinte avant de procéder à des applications de grande envergure. On a constaté des effets de phytotoxicité sur les plantes suivantes : sauge (*Salvia* spp.), graptopetalum (*Graptopetalum paraguayense*), fougère de Boston (*Nephrolepis exaltata*), schefflera (*Schefflera* spp.), gardenia (*Gardenia* spp.) et heuchère (*Heuchera sanguinea*). Il est donc recommandé de ne pas utiliser DISTANCE sur ces plantes.

NE PAS TRAITER LES POINSETTIAS APRÈS LA FORMATION DES BRACTÉES.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une

surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes, pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Mode d'emploi sur les aubergines de serre:

RAVAGEURS	DOSE	REMARQUES
Aleurode (incluant L'Aleurode <i>Bemisia argentifolii</i> Aleurode du tabac Aleurode des serres)	45 mL de produit par 100 L	Appliquer comme pulvérisation foliaire. Appliquer la bouillie de pulvérisation uniformément sur toutes les surfaces de la plante, et ce, jusqu'au ruissellement. Ne pas appliquer dans les 3 jours avant la récolte de l'aubergine. Effectuer le premier traitement lorsque les insectes adultes apparaissent. Au besoin, effectuer un deuxième traitement entre 14 et 28 jours suivant le premier traitement. Utiliser un intervalle plus long lorsqu'il n'y a pas de débourrement rapide des nouvelles pousses. Utiliser un intervalle plus court lorsqu'il y a un débourrement des nouvelles pousses. Effectuer au plus deux traitements par cycle de culture. Si le cycle de culture est de moins de 6 mois, ne pas effectuer plus de deux traitements tous les 6 mois. S'il faut effectuer une suppression rapide des insectes adultes, utiliser un adulticide homologué. Pour les applications foliaires sur les aubergines de serre, ne pas dépasser un volume de bouillie maximal de 2 000 L/ha par application.

NE PAS appliquer les eaux de procédé des cultures en serre contenant ce produit sur des cultures de plein champ (destinées à la consommation humaine ou animale).

Mode d'emploi sur les légumes de serre (tomates, poivrons, aubergines et concombres) et les plantes d'ornement produites en serre :

RAVAGEURS	DOSE	REMARQUES
Sciaridés	15,6 mL par 100 L	Appliquer par bassinage directement sur la terre/le milieu de croissance. Saturer uniquement les premiers 2,5 cm à 4 cm (1 po à 1,5 po) de terre ou de terreau. Pour supprimer les sciaridés, appliquer sur le terreau par bassinage à l'aide d'équipement conventionnel.

Application par bassinage à la surface de la terre des contenants individuels : Mélanger 15,6 mL dans 100 L d'eau et appliquer uniformément à la surface du terreau pour assurer un traitement uniforme. Appliquer 90 mL (3 oz liq.) de bouillie par pot de 15 cm (6 po). Modifier le volume en conséquence pour les pots plus petits ou plus grands (0,5 mL/cm² de surface de terreau à traiter). **Ne pas saturer le terreau avec la solution de bassinage**, seuls les premiers 2,5 cm à 4 cm (1 po à 1,5 po) de terre doivent être mouillés afin d'assurer une suppression efficace.

Ne pas bassiner les plantes plus d'une fois par cycle de culture.

Application par bassinage des contenants individuels de poinsettias : Dans quelques cas, une malformation des racines et des nouvelles feuilles en développement (c.-à-d., un bombement) a été observée sur certaines variétés de poinsettias (c.-à-d., Freedom Bright, Freedom Bright Red, Winter Rose, et Jingle Bells) à la suite d'une application par bassinage de DISTANCE. La malformation des feuilles a été observée plus fréquemment sur les plantes exposées à des températures atmosphériques élevées et sur les plantes dont la terre s'est desséchée après l'application, comme celles le long des allées ou près des portes. La malformation des feuilles touchées était permanente, mais les nouvelles pousses n'étaient pas affectées après un arrosage des plantes. Les feuilles malformées n'étaient généralement pas évidentes au moment de l'expédition. Afin de réduire le risque de malformation foliaire lors du bassinage des poinsettias avec DISTANCE :

- Ne pas saturer le terreau avec la solution de bassinage de DISTANCE. Appliquer uniquement la quantité requise pour saturer les premiers 2,5 cm à 4 cm (1 po à 1,5 po) de milieu (p. ex., pas plus de 90 mL par pot de 15 cm). Ne pas mélanger plus

		<p>de 15,6 mL de DISTANCE par 100 L d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le milieu demeure humide de façon uniforme et éviter d'exposer les plantes à des températures élevées pendant et après les applications par bassinage de DISTANCE. Si des malformations foliaires apparaissent, arroser soigneusement les plantes affectées et, s'il y a lieu, déplacer ces plantes vers une zone de la serre où l'humidité est plus élevée. • Ne pas bassiner les poinsettias individuels avec DISTANCE plus d'une fois par cycle de culture. • NE PAS APPLIQUER SUR LES POINSETTIAS APRÈS LA FORMATION DE LA BRACTÉE. <p>REMARQUE pour l'emploi sur les légumes de serre :</p> <p>Puisque le nombre de variétés de légumes est élevé, qu'il change continuellement et que les plantes peuvent réagir différemment à DISTANCE, faire un essai du produit sur une échelle restreinte avant de procéder à des applications de grande envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas appliquer sur les variétés de tomates mesurant moins de 2,5 cm (1 po) de diamètre. • Ne pas appliquer sur les piments autres que poivrons. • Ne pas appliquer dans les trois jours précédant la récolte. • Ne pas faire plus de deux traitements de DISTANCE par cycle de culture. • Pour les applications par bassinage sur les tomates de serre et les poivrons de serre, ne pas dépasser un volume de bouillie maximal de 2 520 L/ha. • Pour les applications par bassinage sur les concombres de serre, ne pas dépasser un volume de bouillie maximal de 2 640 L/ha. • Pour les applications par bassinage sur les
--	--	---

		aubergines de serre, ne pas dépasser un volume de bouillie maximal de 1 890 L/ha.
NE PAS appliquer les eaux de procédé des cultures en serre contenant ce produit sur des cultures de plein champ (destinées à la consommation humaine ou animale).		

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, DISTANCE, insecticide du groupe 7. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à DISTANCE et à d'autres insecticides du groupe 7. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner DISTANCE ou les insecticides du même groupe 7 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer DISTANCE, identifier correctement l'insecte ravageur et s'assurer d'atteindre les seuils économique et agronomique, tel que recommandé par les spécialistes provinciaux de la région ou de la LAI.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à représentant de la Valent au 1-800-89-VALENT ou 1-800-898-2536 ou à www.valent.ca.

MISES EN GARDE :

- TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques (en caoutchouc, en PVC, en néoprène ou en nitrile), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

- NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- NE PAS appliquer ce produit dans les serres au moyen d'un pulvérisateur à jet/nébulisateur portatif ou d'un brumisateur portatif.
- Si les vêtements sont contaminés, les retirer et les laver séparément avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS :

Contient un distillat de pétrole.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

En cas d'ingestion, un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Ce produit contient un distillat de pétrole : l'ingestion ou le vomissement subséquent peut entraîner l'aspiration du produit, ce qui peut provoquer une pneumonite.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Utilisation en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Le produit peut être nocif pour certains arthropodes utiles, y compris ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit quand les arthropodes utiles se trouvent dans la zone de traitement.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais.
3. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

{Base Container Label}

GROUP	7	INSECTICIDE
-------	---	-------------

DISTANCE ®
Régulateur de croissance des insectes pour
supprimer les insectes indiqués sur les légumes de serre et les plantes d'ornement
produites en serre

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Pyriproxyfène103 g/L

No D'HOMOLOGATION : 28414
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L

Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
519-767-9262
www.valent.ca

MISES EN GARDE :

- TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques (en caoutchouc, en PVC, en néoprène ou en nitrile), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.
- NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- NE PAS appliquer ce produit dans les serres au moyen d'un pulvérisateur à jet/nébulisateur portatif ou d'un brumisateur portatif.
- Si les vêtements sont contaminés, les retirer et les laver séparément avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS :

Contient un distillat de pétrole.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

En cas d'ingestion, un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Ce produit contient un distillat de pétrole : l'ingestion ou le vomissement subséquent peut entraîner l'aspiration du produit, ce qui peut provoquer une pneumonie.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Utilisation en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Le produit peut être nocif pour certains arthropodes utiles, y compris ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit quand les arthropodes utiles se trouvent dans la zone de traitement.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais.
3. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DISTANCE® est une marque de commerce déposée de Valent U.S.A. LLC.